

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PREMANON

Séance du 17 juin 2011.

L'an deux mil onze, le 17 juin, à 18 H 00, le Conseil Municipal, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard REGARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

Date de convocation : 07/06/2011

Date d'affichage : 27/06/2011

PRESENTS : B. REGARD, M. MASSON, V. BOUVRET, J.C. LAMY-QUIQUE, J. PUTELAT, J.L. PROST, P. SCHIAVI, S. NIVEAU, N. MARCHAND.

ABSENTS EXCUSES : T. MONNIER-BENOIT qui donne procuration à P. SCHIAVI, E. BARBE qui donne procuration à M. MASSON, E. PICHON qui donne procuration à J.C. LAMY-QUIQUE.

Secrétaire de séance : Jacques PUTELAT

APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2011 : adopté à l'unanimité sans remarque.

2011-033 : ELECTIONS SENATORIALES : désignation des délégués :

Vu le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 1^{er} juin 2011

a) composition du bureau électoral.

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Jean-Louis PROST, Jean-Claude LAMY-QUIQUE, Philippe SCHIAVI et Stéphane NIVEAU.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

b) élection des délégués titulaires au nombre de 3 :

Les candidatures enregistrées :

Mme Véronique BOUVRET, M. Bernard REGARD et M. Michel MASSON.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Véronique BOUVRET : 11 voix

- M. Bernard REGARD : 11 voix

- M. Michel MASSON : 11 voix

Mme Véronique BOUVRET et Mrs Bernard REGARD et Michel MASSON ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) élection des délégués suppléants au nombre de 3 :

Les candidatures enregistrées :

M. Jean-Claude LAMY-QUIQUE

M. Philippe SCHIAVI

M. Stéphane NIVEAU

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Jean-Claude LAMY-QUIQUE : 11 voix

- M. Philippe SCHIAVI : 11 voix

- M. Stéphane NIVEAU : 11 voix

Mrs Jean-Claude LAMY-QUIQUE, Philippe SCHIAVI et Stéphane NIVEAU ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

2011-034 : EXTENSION CIMETIERE : Financement initial et choix des entreprises :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu ses délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 28 janvier 2011 approuvant le projet définitif établi par le Bureau d'Etudes du SIDEC, chargé de la maîtrise d'œuvre, et estimé à 342 000 € HT toutes dépenses confondues.

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la dévolution des travaux et le choix du Maire de retenir pour un montant total de travaux de 313 702,08 € TTC les entreprises suivantes :

- SAS DI LENA AND CO pour le lot 1 « VRD-mur de soutènement » pour un montant de 223 996.58 € HT soit 267 899.90 € TTC ;
- FCE Le Mont pour le lot 2 « Espaces verts Equipements urbains » pour un montant de 24 846.14 € HT soit 29 715.98 € TTC
- OGF pour le lot 3 « Eléments funéraires » pour un montant de 13 450.00 € HT soit 16 086.20 € TTC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Prend note du choix des entreprises retenues pour ces travaux.
- Autorise à l'unanimité le Maire à passer les marchés correspondants avec ces entreprises.
- Prend acte que la dépense globale prévisionnelle est de **358 000 € TTC**, soit 299 330 € HT arrondis, et arrête le plan de financement correspondant (ci-annexé).
- S'engage à l'unanimité à assurer le financement de cette opération par autofinancement communal interne et externe provenant du FCTVA et d'un prêt.

Le Maire ajoute qu'il conviendra, d'ici la fin d'année, de rédiger un règlement du cimetière et rappelle l'acquisition d'un logiciel de gestion cimetière qui permettra une meilleure tenue à jour des données du cimetière et de son suivi. Il note qu'à plusieurs reprises des familles sont venues adresser leurs félicitations pour l'état d'entretien du cimetière.

2011-035 : BATIMENTS COMMUNAUX : fourniture combustible bois :

M. MASSON rappelle aux membres du conseil municipal le marché en cours relatif à la fourniture de bois déchiqueté pour la chaufferie utilisée pour le chauffage de l'école primaire, du pôle petite enfance et de la mairie.

Ce marché arrive à expiration en septembre 2011 et il convient donc de procéder à une consultation pour son renouvellement.

Il propose de s'appuyer le cahier des charges utilisé lors de la dernière consultation en apportant quelques modifications pour tenir compte du fonctionnement de ces trois dernières années. Ce nouveau marché sera signé pour une durée de 3 ans et permet de fixer les différentes règles concernant la quantité de bois à livrer, sa qualité, son taux d'humidité, ...

Le conseil municipal, vu les explications fournies par M. MASSON et après en avoir délibéré,

- Donne son accord à l'unanimité sur le dossier de consultation et le cahier des charges administratives et techniques pour l'approvisionnement en combustible bois de la chaufferie et pour lancer un avis d'appel d'offres à la concurrence.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Le Maire rappelle qu'un projet de création d'une plateforme de stockage de bois déchiqueté est en cours de réflexion sur le secteur et qui permettrait d'approvisionner les chaufferies bois existantes (actuelles et futures).

2011-036 : AMENAGEMENT STADE NORDIQUE ET RETENUE D'ALTITUDE : avis sur demande d'autorisation :

Le Maire rappelle aux membres présents le projet d'aménagement du stade nordique et de construction d'une retenue d'eau aux Tuffes.

Il précise que les bons résultats obtenus aux derniers jeux olympiques par les athlètes des disciplines nordiques ont eu pour effet de désigner le Centre National de Ski Nordique de PREMANON pour accueillir les séances d'entraînement des sportifs. Les travaux ainsi réalisés mettront aux normes internationales le stade de biathlon des Tuffes.

En effet, actuellement, les équipements sont les suivants : une piste de 2.5 km, 14 postes au pas de tir et deux tremplins enneigés par l'eau du réseau.

Le projet prévoit de passer la piste à 3.5 km, le nombre de poste au pas de tir à 30 et de créer une réserve collinaire afin de pouvoir enneiger artificiellement les tremplins et la piste de ski.

La réserve, prévue à l'origine du projet à 8 000 m³, a été portée à 16 000 pour permettre d'alimenter en eau la retenue existante des Jouvencelles d'une contenance de 32 000 m³.

Le Maire précise que le chargement en eau de cette réserve va être notamment réalisé par le ruissellement des zones étanchéifiées du stade nordique. Sous cette réserve d'eau, un tuyau de diamètre 300 va être installé afin de collecter les eaux de la zone située en amont et qui se déverseront ainsi dans le bief de la Chaille, en aval.

Ces travaux entraînent la réalisation d'autres travaux et études et notamment actuellement une étude sur la traçabilité des eaux par une coloration, une étude sur la pêche, la création d'une zone humide, le détournement des réseaux d'adduction d'eaux potables et d'assainissement.

Arrivée de Nolwenn MARCHAND.

Ce dossier est actuellement soumis à enquête publique (du 6 au 27 juin) ; le commissaire enquêteur sera présent en mairie de PREMANON le jeudi 23 juin 2011 de 15 h à 18 h.

Le dossier est à la disposition du public et consultable en mairie.

La fin des travaux de la 1^{ère} tranche est prévue pour la fin du mois d'août. Le début des travaux de la seconde tranche, après l'avis de l'enquête publique et l'avis du CODERS, est aujourd'hui prévu pour l'automne 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à l'unanimité pour l'aménagement du stade nordique et la construction de la retenue d'altitude des Tuffes.

2011-037: FINANCES : EMPRUNT POUR INVESTISSEMENT 2011 :

Le Maire rappelle qu'un emprunt est inscrit au budget primitif 2011 pour financer une partie des investissements et notamment les travaux d'extension du cimetière. Le besoin en financement est de 500 000 €. Quatre organismes bancaires ont été consultés et ont tous remis une proposition. Les membres de la commission réunis ce jour ont examiné les différentes offres et suggèrent de retenir la proposition formulée par le crédit agricole de Franche-Comté, Agence des ROUSSES aux conditions suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : 4.15 %
- Périodicité trimestrielle
- Frais de dossier 0.10 % du montant du prêt.

Le Conseil Municipal, vu l'avis des membres de la commission Finances et après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de contracter un emprunt à hauteur de 500 000 € auprès du crédit agricole de Franche-Comté, agence des ROUSSES, aux conditions décrites ci-avant.
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rapportant.

2011-038 : PERSONNEL TERRITORIAL : création du grade d'attaché et attribution du régime indemnitaire :

Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'attaché, au titre de la promotion interne, de Dominique CAUTARD, actuellement Secrétaire général de la mairie, et titulaire du grade de rédacteur chef. Il propose de le nommer au grade d'attaché à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 17/09/2010
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 15 juin 2011
- Vu la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne publiée par le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura

Le Maire propose aux membres présents

- 1- la création de l'emploi d'attaché territorial permanent à temps complet (35 heures)
- 2- la suppression du grade de rédacteur chef
- 3- la mise en place du régime indemnitaire correspondant.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2011 :

Filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux, grade d'attaché territorial

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grade rédacteur chef

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées (suppression du grade de rédacteur chef et création du grade d'attaché territorial)
- Décide à l'unanimité, en application du décret 2008-1533 du 22/12/2008 et de l'arrêté du 9/02/2011, d'instaurer la prime de fonctions et de résultats
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce nouvel emploi sont inscrits au budget communal, chapitre 64.
- Charge le Maire de fixer le montant des indemnités mensuelles par application, à un montant de référence annuel, d'un coefficient d'ajustement prévu par les textes, coefficient qui sera appliqué en fonction notamment des responsabilités exercées, des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées et des résultats de la procédure d'évaluation individuelle et de la manière de servir de l'agent.

Informations diverses :

Dans le cadre de la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Maire propose aux membres du conseil municipal de débattre de ce sujet lors d'une prochaine réunion, fin juillet.

En préalable à cette réunion de conseil municipal, le Maire propose de réunir la commission ad hoc pour débattre de ce sujet et soumettre une position aux membres du conseil municipal.

Sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet après concertation avec les membres de la CDCI, le Président de la Communauté de Communes de la station des Rousses a expliqué à l'assemblée communautaire que d'approuver le schéma ainsi présenté impliquait une fusion des trois communautés de communes (station des Rousses, Grandvallièrre et Arcade) dès le 1^{er} janvier 2013.

C'est à cette question qu'a répondu négativement le conseil communautaire, à la totalité des voix moins une abstention.

PNR : l'élection du nouveau bureau du Parc National Régional du Haut Jura est prévue le 28 juin à PREMANON (salle polyvalente) ; le Maire précise que si un délégué du conseil municipal souhaite se présenter au bureau pour s'investir dans les projets du Parc, il n'y voit pas d'inconvénient. Il serait d'ailleurs très bénéfique pour la commune d'avoir un relais au sein du PNR.

Le Maire informe les membres présents de l'organisation les 25 et 26 juin prochains des manifestations du souvenir par l'amicale des Anciens Maquisards (groupes Margaine) et invite l'ensemble des conseillers à participer aux cérémonies. Le détail de ces deux journées sera transmis à tous.

Dans le cadre du projet de réalisation du musée polaire et de la réhabilitation de la patinoire, 76 candidatures ont été reçues par la communauté de communes qui fera le choix le mercredi 22 juin pour retenir 4 candidats pour le concours.

La séance est levée à 19 H 40.